

Article 21 du Règlement

LA CHARTE DES DROITS

L'ENCHÂSSEMENT DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, j'appuie la motion d'initiative parlementaire du député de Grey—Simcoe (M. Mitges) qui vise à inclure les droits des enfants à naître dans la Charte canadienne des droits.

Il y a environ deux semaines, quelques députés dont moi-même et d'autres Canadiens avons visionné un film sur l'avortement dans la pièce 200 de l'Édifice de l'Ouest. Dans ce documentaire, une sonde munie d'une caméra introduite dans l'utérus d'une femme enceinte nous permettait de constater les mouvements d'un fœtus. Puis, nous avons vu un chirurgien introduire des forceps dans l'utérus de la femme, écraser la tête du bébé, le démembrer et en extraire les morceaux un à un.

Il est affreux d'apprendre que l'on assassine des bébés. Les députés doivent se rendre compte que les avortements ne sont pas pratiqués seulement au cours du premier trimestre de la grossesse mais aussi au cours du troisième trimestre, ce qui signifie que des femmes se font avorter lorsque le fœtus est âgé de sept ou huit mois. Il s'agit incontestablement là de meurtres et je désire réitérer mon appui à la motion d'initiative parlementaire du député de Grey—Simcoe visant à inclure les droits des enfants à naître dans la Charte canadienne des droits.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES DONNÉES SUR LE CHÔMAGE—CRITIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les dernières statistiques sur le chômage viennent d'être publiées et, encore une fois, elles n'ont rien d'encourageant. Près de 1,4 million de Canadiens cherchent en vain du travail.

Le taux de chômage en Ontario, de moins de 7 p. 100, est cette fois encore le moins élevé, alors qu'à Terre-Neuve, il dépasse 20 p. 100.

Les programmes de création d'emploi du gouvernement fédéral ne sont pas efficaces. Le gouvernement de M. Peterson, en Ontario, a créé des centaines de milliers d'emplois depuis deux ans, et cela grâce à d'intéressantes initiatives libérales. Je prie le premier ministre (M. Mulroney) de s'entretenir immédiatement avec son homologue de l'Ontario pour se faire expliquer comment relancer l'économie et comment créer des emplois en appliquant à l'échelle nationale les mesures prises par M. Peterson.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE PROJET POINTE LEPREAU II—ON DEMANDE DE RETARDER LA RÉALISATION

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le comité néo-démocrate d'enquête sur l'avenir de l'industrie nucléaire s'est rendu au Nouveau-Brunswick la semaine dernière. Nous y avons visité la centrale nucléaire de

Pointe Lepreau et entendu un certain nombre de personnes à Fredericton.

Le premier ministre Hatfield du Nouveau-Brunswick affirme qu'il est en train de conclure avec Ottawa un accord de financement pour la construction de Pointe Lepreau II, un réacteur de 300 mégawatts, dans le cadre duquel le gouvernement fédéral offrirait des garanties d'emprunts allant jusqu'à 2 milliards de dollars.

Les plus ardents défenseurs du projet sont Énergie atomique du Canada Limitée, qui a désespérément besoin de nouveaux projets, et un premier ministre qui cherche désespérément à se faire réélire.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), que j'ai interrogé hier au comité, est très peu au courant de quelque entente que ce soit, aussi le premier ministre Hatfield induit-il vraiment en erreur ses concitoyens du Nouveau-Brunswick.

On ne devrait pas construire de réacteurs nucléaires en cette ère post-Tchernobyl, du moins tant qu'on n'aura pas résolu les problèmes de sécurité, de surveillance et d'élimination des déchets, et peut-être même pas alors.

• (1115)

Nous avons entendu les propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick qui nous ont parlé de l'immense potentiel de la biomasse, et du potentiel de création d'emplois que cela représente pour le Nouveau-Brunswick. Le ministre devrait examiner cette option pour l'avenir. Il existe dans l'État du Maine 21 usines qui transforment la biomasse en énergie. J'invite le ministre à examiner ce projet avant d'accepter de donner des garanties financières en faveur d'une deuxième centrale nucléaire à Pointe Lepreau.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA NÉCESSITÉ DE CONSOLIDER LA POLITIQUE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement semble prêt à apporter des modifications à la Loi sur la citoyenneté canadienne qui engloberaient notre réalité multiculturelle mais excluraient une loi distincte sur le multiculturalisme. Cette initiative est mal conçue et tout à fait contraire aux aspirations des communautés ethnoculturelles du Canada.

Le gouvernement libéral précédent avait proposé de créer une loi distincte du multiculturalisme, mais le projet de loi est malheureusement resté en plan au *Feuilleton*. Deux ministres du Multiculturalisme du gouvernement conservateur ont plus tard poursuivi cette initiative libérale et mené de vastes consultations auprès de tous les organismes du pays. Le troisième ministre conservateur du Multiculturalisme (M. Crombie) est maintenant prêt à faire marche arrière. Je le prie instamment de reconnaître que la politique multiculturelle du Canada exige une consolidation de ses fondements législatifs.

Les structures qui étayent le bilinguisme et le multiculturalisme, issues de la Commission qui a étudié l'un et l'autre, sont fort différentes. Il est crucial de prendre maintenant des mesures pour rectifier la situation.